

ADOPTÉ

~~Projet~~

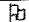
## CECM transitoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Le mercredi 22 juillet 2015, 9 heures

CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 4201 rue Ontario Est, Montréal, salle Pierre-Brisson

### Compte-rendu

<p><b>Ordre du jour</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la réunion</li><li>2. Présentation des membres : tour de table</li><li>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</li><li>4. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 19 juin 2015</li><li>5. Mot du PDG : M. Yvan Gendron et présentation de M. Sylvain Lemieux</li><li>6. Affaires découlant de la réunion du 19 juin 2015</li><li>7. Suivi de la rencontre d'échange : DSM – volet pratiques professionnelles</li><li>8. Demande concernant les listes des membres : Mme Laurin</li><li>9. Processus de conservation des documents papiers des CM fusionnés</li><li>10. Enjeux de communications aux membres dans le cadre du CECM transitoire<ol style="list-style-type: none"><li>10.1. Stratégies de communications des CM</li></ol></li><li>11. Communications avec l'ACMQ<ol style="list-style-type: none"><li>11.1. Représentant CM au CA : Un règlement doit venir du Ministère pour la désignation de cette personne</li></ol></li><li>12. Autres affaires<ol style="list-style-type: none"><li>12.1. Dépôt du rapport annuel des activités du CM pour l'année 2014-2015 (M. Gendron)</li><li>12.2. Loi 2 concernant les soins de fin de vie (M. Valiquette)</li><li>12.3. Fréquence des réunions du CECM transitoire (Mme Vacher)</li></ol></li><li>13. Prochaine réunion : Date et site à déterminer</li></ol>	<p><b>Séance du :</b> Le mercredi 22 juillet 2015</p> <p><b>Lieu :</b> CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 4201 rue Ontario Est, Montréal, salle Pierre-Brisson</p> <p><b>Présences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Rémy Berthelot, président du CM du CSSS Pointe-de-l'Île</li><li>• Mme Danielle Côté, présidente du CM de l'Hôpital Santa Cabrini</li><li>• M. Yvan Gendron, président-directeur général du CIUSSS de l'Est de l'Île –de-Montréal</li><li>• Mme Marta Grzegorzczuk, présidente du CM de l'Institut Canadien-Polonais du Bien-Être Inc.</li><li>• M. Sylvain Lemieux, directeur général adjoint au programme de santé physique générale et spécialisée et directeur des services multidisciplinaires</li><li>• Mme Sylvie Martel, directrice adjointe des services multidisciplinaires – volet pratiques professionnelles</li><li>• M. Martin St-George, président du CM du CSSS Lucille-Teasdale</li><li>• Mme Carole Vacher, présidente du CM du CSSS St-Léonard et St-Michel</li><li>• M. Luc Valiquette du CM de l'IUSMM <i>en remplacement de Mme Valérie Beauchamp, présidente</i></li></ul> <p><b>Absences motivées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Valérie Beauchamp, vice-présidente du CM de l'IUSMM <i>en remplacement de Mme Louise Soucy, présidente</i></li><li>• Mme Émilie Mercier, vice-présidente du CM de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont <i>en remplacement de M. Simon Tremblay, président</i></li></ul> <p>Ouverture de la réunion : 9 h Levée de la réunion : 10 h 30</p>
--	--

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI	ECHEANCIER
1. Ouverture de la réunion	La séance est ouverte à 9 heures. M. Martin St-George, qui anime la réunion; souhaite la bienvenue à tous.	M. St-George		
2. Présentation des membres : tour de table	Tour de table des membres qui se présentent à tour de rôle.  Il s'agit de la première réunion avec le CECM transitoire pour M. Sylvain Lemieux, directeur général adjoint au programme de santé physique générale et spécialisée et directeur des services multidisciplinaires, et de Mme Sylvie Martel, directrice adjointe des services multidisciplinaires – volet pratiques professionnelles.	Tous		
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la réunion du 22 juillet 2015 est adopté après les mises au point suivantes :  <u>Point 8 : Demande concernant les listes des membres – Mme Laurin</u>  Dans le but d'effectuer un travail d'analyse des listes des titres d'emploi du CM qui doivent être fournies à la DRH dans un très court délai, Mme Côté informe que suite à la présente réunion, les présidents ont convenu de poursuivre en comité de travail.  <u>Point 10 : Enjeux de communications aux membres dans le cadre du CECM transitoire</u>  M. St-George mentionne que pour l'instant, dans le cadre du CECM transitoire, les réunions sont plus une mise à niveau des informations pour les installations. Il propose la création de comités de travail pour permettre l'avancement de certains dossiers, dont le point 10 à l'ordre du jour – Enjeux de communication aux membres, qui est un dossier très important et qui nécessite plus de temps que ce que l'horaire nous permet. Ce point ne sera donc que brièvement abordé aujourd'hui.  Les sujets suivants sont ajoutés au point 12. Autres affaires :  12.1 Dépôt du rapport annuel des activités du CM pour l'année 2014-2015 12.2 Loi 2 concernant les soins de fin de vie 12.3 Fréquence des réunions du CECM transitoire	M. St-George		
4. Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du 19 juin 2015	Les corrections suivantes sont apportées au compte rendu.  <ul style="list-style-type: none"> <li>Point 4, 3<sup>e</sup> paragraphe : retrait du mot « Germain » dans la phrase [...] Mme Carole Vacher, <del>Germain</del></li> <li>Point 6.1, 1<sup>er</sup> paragraphe, nous aurions dû lire : M. Yves Desjardins</li> <li>Point 8, 1<sup>er</sup> paragraphe : retrait de <del>(le nom d'une ou deux personnes)</del>.</li> <li>Point 11 : Nous aurions dû lire : <i>Les membres s'entendent pour éviter les réunions les mardis et vendredis qui ne conviennent pas aux horaires de Mmes Vacher et Grzegorzcyk.</i></li> </ul> Sur proposition dûment appuyée, le compte rendu ainsi modifié de la réunion du 19 juin 2015 est adopté.	Tous		D. Des Ormeaux fera les corrections.

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI F	ÉCHÉANCIER
	<p>Mme Vacher suggère l'ajout de la date et du statut (projet ou adopté) dans les bas de page des comptes rendus pour faciliter le repérage.</p> <p>Par ailleurs, M. St-George mentionne que le compte rendu adopté de la réunion du 21 mai 2015 a été transmis par courriel par Mme Mercier.</p>			
5. Mot du président-directeur général et présentation de M. Sylvain Lemieux	<p>M. Gendron informe les membres sur le procédé d'affichage du Ministère et indique que pour l'instant on ne peut pas passer au troisième affichage. M. Lemieux souligne qu'en fait ce troisième affichage est une réplique du deuxième.</p> <p>M. Gendron mentionne que les affichages normaux reviendront une fois que la banque centrale ministérielle sera épuisée. Il souligne qu'il s'agit d'une règle économique et que les discussions vont se poursuivre avec les différents conseillers du CM. M. Sylvain Lemieux et Mme Sylvie Martel vont pouvoir les accompagner dans cette dynamique.</p> <p>M. Gendron indique qu'un cahier de charge provenant du MSSS s'est rajouté, centré sur des activités dont se chargeait auparavant la santé publique et il en dresse quelques exemples.</p> <p>En ce qui a trait aux nominations, M. Gendron mentionne qu'il reste un avis à recevoir du CMDP en lien avec le poste de directeur de l'enseignement; suite à cet avis, il devrait pouvoir annoncer la nomination de Dr Alain Bonnardeaux. Les démarches demeurent en cours pour ce qui est du directeur de la recherche.</p> <p>M. Gendron rappelle que Dr André Luyet a déjà été nommé au poste DSP, et les DSP adjoints médicaux sont déjà connus (Dr François Loubert, Dre Diane Poirier et Dre Martine Leblanc). Il reste les postes DSP adjoint administratif dont les nominations seront connues dans les prochains jours. Pour les autres postes de direction, il y aura un ralentissement pour le prochain mois.</p> <p><u>M. Sylvain Lemieux</u></p> <p>M. Lemieux mentionne qu'il va rencontrer, la semaine prochaine, l'ensemble des directeurs adjoints et des cadres supérieurs de la DGA (DSI-DSM-DSP) pour échanger autour d'un modèle d'organisation. Par la suite, vers la mi-septembre, il y aura des échanges sur le modèle organisationnel DGA, volet santé physique, plus spécifiquement au niveau de la DSM. Il travaille avec Mme Martel pour le volet pratiques professionnelles afin d'élaborer la structure en lien avec la règle ministérielle qui exige un maximum de 58 conseillers cadres (administratifs et cliniques) dans toute l'organisation.</p>	M. Gendron		
6. Affaires découlant de la réunion du 19 juin 2015	<p>6.1 <u>Porte-parole du CECM transitoire pour les communications</u></p> <p>M. St-George reconfirme le rôle de Mme Danielle Côté comme unique porte-parole du CECM transitoire, ceci afin d'éviter les confusions lors de transmissions d'information. Mme Lyne Thiffault sera avisée.</p>	D. Des Ormeaux	F	

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI	ECHEANCIER
	<p>6.2 <u>Mandats de la conseillère en promotion de la santé au CLSC St-Michel</u> Suite au courriel de Mme Vacher, M. Gendron a fait le suivi avec l'équipe et avec Mme Doyon.</p> <p>6.3 <u>Liste des supérieurs immédiats des présidents</u> M. Gendron a reçu cette liste par courriel. Le suivi en lien avec les comités de pairs sera fait.</p> <p>6.4 <u>Soutien de l'équipe des communications</u> M. Gendron confirme que la demande a été faite.</p>	M. Gendron	P	
7. Suivi de la rencontre d'échange : DSM – volet pratiques professionnelles	<p>Mme Martel fait un portrait des enjeux. Elle indique que deux rencontres ont déjà eu lieu avec les personnes qui assument des fonctions d'encadrement des pratiques professionnelles dans l'ensemble des institutions.</p> <p>Ces rencontres ont porté sur l'échange des enjeux de la DSM, volet pratiques professionnelles, incluant une partie du volet opérations. Trois points de réflexion ont été posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les facteurs essentiels à la structure du volet DSM pratiques professionnelles;</li> <li>• les mécanismes de coordination pour assurer nos rôles et fonctions;</li> <li>• les dossiers cliniques en cours et prioritaires.</li> </ul> <p>Il s'agira également de redéfinir l'offre de service de la DSM volet pratiques professionnelles et de préciser les mandats pour pouvoir répondre aux attentes.</p> <p>Le lien de concertation avec les directions des programmes cliniques est un élément important afin d'assurer une proximité au niveau du terrain. En tant que DSM volet pratiques professionnelles, nous avons un regard pour tout ce qui concerne l'innovation et la performance clinique, le volet disciplinaire, le volet interdisciplinaire et le partenariat des soins et services.</p> <p>La complémentarité est un autre aspect en regard des fonctions selon les différents types d'emploi de soutien clinique dans l'ensemble des équipes. Au niveau des mécanismes de coordination, l'importance des liens avec le CM et la DSP-DSI-DSM ont été soulignés.</p> <p>Mme Martel souligne que la collaboration interétablissements a déjà commencé pour plusieurs projets (suicide, consentement, régime de protection, zones de piégage), en collaboration avec des conseillers cadres sur d'autres sites.</p> <p>Au niveau du maintien et développement des compétences, Mme Martel indique qu'il faudra établir des priorités et utiliser des nouvelles stratégies pour rendre accessible la diffusion de la formation. Elle rappelle que le volet transfert de connaissances est à développer.</p>			

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI F	ÉCHÉANCIER
	<p>M. Lemieux mentionne que tous les besoins de formation ne pourront être comblés, mais le volet collectif, d'équipe et individuel pourront être vus avec le PDRH.</p> <p>Suite à la présentation de Mme Martel, Mme Vacher demande des précisions sur ce qu'elle entend par performance clinique. Mme Vacher exprime ses inquiétudes sur l'impact que pourrait avoir une emphase à outrance sur la performance, au détriment de la qualité des services à la clientèle et des pratiques professionnelles, particulièrement dans le cadre d'interventions psychosociales.</p>			
8. Demande concernant les listes des membres : Mme Laurin	<p>M. Gendron explique que ces listes sont le premier élément nécessaire permettant d'enclencher le processus d'avis de scrutin en vue des élections du CA qui auront lieu le 15 septembre prochain. Mme Karine Morier des communications a été nommée en support dans ce dossier, et c'est la DRH qui s'occupera de joindre les membres.</p> <p>Mme Côté résume ses échanges avec Mme Morier. Elle souligne le fait que la procédure électorale pour la désignation des membres des conseils professionnels au CA a été reçue à la DRHCAJ mais que les conseils n'y ont pas accès. M. Gendron précise que ce sera le cas sous peu.</p> <p>Les membres discutent de la démarche utilisée pour l'obtention des listes auprès des CM et DRH des différentes installations, causant une certaine confusion.</p> <p>Mme Côté explique que les différents CM n'incluent pas tous les mêmes titres d'emploi dans leur liste de membres et qu'il serait important d'uniformiser les listes dans les meilleurs délais. Un travail d'analyse plus approfondi reste à faire et ce point sera discuté lors du comité de travail qui suivra la présente réunion.</p> <p>Une discussion s'ensuit sur le processus d'élection d'un représentant du CM au prochain CA. M. St-George discute du bousculement provoqué par la demande ministérielle, le CM n'ayant pas encore de règlements généraux d'adoptés par ses membres, ni de liste unifiée des membres œuvrant dans les différentes installations du CIUSSS. M. St-George souligne le paradoxe à l'effet que le CM n'existe pas encore mais qu'un processus électoral sera tout de même enclenché afin qu'il se nomme un représentant au CA du CIUSSS. M. Berthelot propose que l'on nomme un représentant temporaire au CA, le temps que le CECM s'organise. M. Gendron explique que nous n'avons pas cette possibilité et que l'on doit procéder dans les délais. M. Martin St-George se propose comme représentant dans l'accompagnement du processus électoral pour le CM. Proposition adoptée par les membres présents.</p> <p>Mme vacher demande à M. Gendron des précisions sur les conditions de participation des membres qui seront désignés au CA, plus particulièrement en ce qui concerne les horaires des rencontres et leur libération. M. Gendron proposera aux membres du CA de faire les rencontres sur les heures de travail mais il n'est pas en mesure de préciser d'avantage pour le moment.</p>			Les élections du CA se tiendront au plus tard à la mi-septembre 2015
9. Processus de conservation des documents papiers des	Le problème de l'accumulation et d'archivage des dossiers papiers se pose; il s'agira de sélectionner et de rendre disponibles quelques dossiers clés. À partir de			

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI P	ÉCHÉANCIER
CM fusionnés	maintenant, M. Gendron suggère de numériser les documents essentiels dans un répertoire commun aux installations.  Les échanges courriels avec l'informatique en lien avec la création d'une tuile Lotus commune aux sept installations seront transmis à Mme Côté. Ce dossier fait partie des enjeux de communications.	D. Des Ormeaux	P	
10. Enjeux de communications aux membres dans le cadre du CECM transitoire	Les membres soulignent le travail fait par Mme Émilie Mercier dans ce dossier. Ils s'entendent sur le fait qu'un comité de travail devrait être formé sur ce dossier qui est d'une très grande importance. Ce point sera donc traité lors d'un comité de travail afin de permettre aux présidents une plus grande réflexion sur ce dossier.	Tous		
11. Communications avec l'ACMQ	11.1 <u>Représentant CM au CA : Un règlement doit venir du Ministère pour la désignation de cette personne</u>  Ce sujet a déjà été discuté au point 8.			
12. Autres affaires	12.1 <u>Dépôt du rapport annuel des activités du CM pour l'année 2014-2015</u>  M. Gendron demande aux présidents de lui transmettre par courriel le rapport annuel de leurs activités pour l'année 2014-2015, au plus tard le 31 août 2015. Il s'agit en effet d'une obligation légale en vertu de la LSSSS (et ce, malgré les fusions du 1 <sup>er</sup> avril 2015), de déposer ce document au conseil d'administration de l'établissement.  12.2 <u>Loi 2 concernant les soins de fin de vie</u>  M. Lemieux indique qu'il y a un comité de travail conjoint DSP-DSM-DSI, des intervenant de SAPA et de santé mentale. Ce comité a ciblé trois objectifs et un mandat sera présenté. La prochaine rencontre aura lieu en août prochain. M. Lemieux pourra présenter la démarche d'ici décembre 2015. Ce dossier sera opérationnel très rapidement.  En lien avec la formation proposée par le Ministère. M. Valiquette de l'USMM s'étonne que le groupe des psychologues n'était pas inclus dans le groupe des professionnels pour suivre la formation. Mme Martel mentionne que cette lacune a été identifiée.  12.3 <u>Fréquence des réunions du CECM transitoire</u>  En réponse à la question de Mme Vacher, M. Gendron indique que six à sept réunions par année doivent être tenues, selon les agendas.	Tous	P	31 août 2015
13. Prochaine réunion	L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35. La date et l'installation de la prochaine réunion du CECM transitoire sont à déterminer.	Tous		

Rédigé par Danielle Des Ormeaux, agente administrative, CIUSSS EDIM, Direction des services multidisciplinaires, installation Hôpital-Maisonnette Rosemont.